

MAIRIE
LES VELLUIRE-SUR-VENDEE

3 RUE PIERRE BALLARD

85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU Jeudi 3 janvier 2019

Président :

Alain REMAUD

Secrétaire(s) de séance :

Michaël HAPIOT

Présents :

A.REMAUD – P.LECOINTE - M. HAPIOT - A.BENETEAU – M.RAMBAUD – M. DE OLIVEIRA.- F.THENAISSIE – J.M OLLIVIER – C. POUVREAU- S.MANCEAU – X.GRILLO - L.DUPAS – S.BARREAUD – C.JAUMIER – C.RONCORONI – N.AUBINEAU – J.CAQUINEAU – V.GAUFFENIC – S.JACQUAT – S.JOUNAULT – S.MORIN

Absents :

C.VEILLON - E.DIEDRICH (pouvoir à P.LECOINTE) -G.CHAMPEVAL – B.BRODU – B.MICHEL – C.VERGEREAU

Le Conseil Municipal:

- procède à l'élection du Maire de la Commune des Velluire-sur-Vendée.

Mr Alain REMAUD est proclamé Maire des Velluire-sur-Vendée.

Suffrages exprimés: 16 - Alain REMAUD : 14 voix

-approuve la création de 5 postes d'Adjoints. A l'unanimité.

- Procède à l'élection des Adjoints:

1er adjoint: Laurent DUPAS / Suffrages exprimés : 18 - Laurent DUPAS: 18 voix

2e adjoint: Philippe LECOINTE / Suffrages exprimés: 17 - Philippe LECOINTE: 17 voix

3e adjoint : Serge BARREAUD / Suffrages exprimés: 18 - Serge BARREAUD: 18 voix

4e adjoint: Michaël HAPIOT / Suffrages exprimés: 17 - Michaël HAPIOT : 17 voix

5e adjoint : Chantal JAUMIER / Suffrages exprimés: 17 - Chantal JAUMIER: 17 voix

- donne délégation au Maire de certaines de ses attributions. A l'unanimité

- décide des tarifs communaux à compter du 01/01/2019(voir feuille annexe). A l'unanimité

- Décide la création d'une régie de recettes "encaissement des chèques de caution " concernant la location des salles polyvalentes, de la salle annexe et de l'aire de loisirs. A l'unanimité

- décide d'adhérer au FDAS à compter du 01/01/2019. A l'unanimité

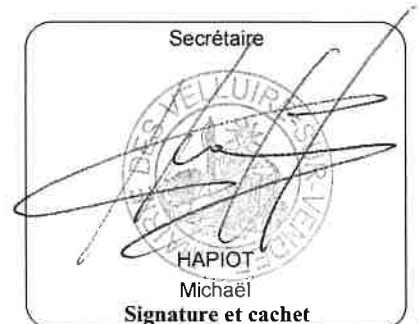
- décide l'envoi des convocations par mails sécurisés pour les conseillers qui optent pour cette procédure. Les autres conseillers recevront leur convocation par voie postale. A l'unanimité

Pour extrait :

En Mairie, le 07 Janvier 2019

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

Secrétaire



HAPIOT
Michaël
Signature et cachet